

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 795

**VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET
ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (SMP – *Security Market Programme*, programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reversent aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France). Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect, par l'État grec, de ses engagements dans le cadre de son programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement, de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque et à son potentiel de croissance.

Ces versements annuels se font comptablement en affectation du résultat de la Banque de France, et sont donc susceptibles d'avoir un impact négatif sur le dividende versé par la Banque de France à l'État.

L'absence de conclusion de la 5ème revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017, sous réserve que la Grèce remplisse les conditions fixées sur la période post-programme. Les revenus seront reversés à la Grèce deux fois par an, depuis le compte dédié du MES, par tranches d'égal montant, en juin et décembre jusqu'en 2022. La mise en œuvre des conditions nécessaires aux rétrocessions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique à la Grèce depuis le 31 août 2018.

Deux lettres d'instruction au MES, relatives aux revenus SMP et ANFA, visent à mettre en œuvre l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Ces dernières présentent les chroniques actualisées des montants devant être transférés jusqu'en 2022 par les États membres au MES. Le MES rétrocédera ensuite ces montants, par tranches, et sur autorisation de l'Eurogroupe, donnée sur la base des conclusions des missions de surveillance des institutions.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE | Programme n° 795

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0
Total	0	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	117 950 000	0
Total	117 950 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 795

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	480 560 000	0
Total	480 560 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FdC et AdP prévus en 2020
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	263 710 000	0
Total	263 710 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	480 560 000	0	0	263 710 000	117 950 000	0
Transferts aux autres collectivités	480 560 000	0	0	263 710 000	117 950 000	0
Total	480 560 000	0	0	263 710 000	117 950 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0	0	0	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	0	0	0	117 950 000	117 950 000
Total	0	0	0	0	117 950 000	117 950 000

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
19 300 000	0	480 560 000	283 010 000	216 850 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
216 850 000	117 950 000 0	98 900 000	0	0
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	117 950 000	98 900 000	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
%	%	%	%

Le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA, qui avait expiré en 2015 avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015), a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Les versements à la Grèce ont en conséquence repris en 2019.

Au regard du nouvel échéancier de paiement communiqué en annexe aux lettres d'instruction du MES relatives aux revenus du programme pour les marchés de titre (SMP) et sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA), signées le 14 février 2019 :

- les CP demandés pour 2021 couvrent les dépenses prévues au titre du programme SMP en 2021, toutes engagées antérieurement en 2020 ;
- Aucune ouverture n'est prévue au titre du programme ANFA, l'ensemble des AE nécessaires à la couverture des besoins sur la période 2019-2022 ayant été ouvert en 2019 et les CP reportés annuellement pour procéder aux décaissements.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION %

01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Pour le programme ANFA, à la suite de l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 et de la lettre d'instruction du MES en découlant, il a été décidé d'engager en 2019 l'ensemble des AE nécessaires à la couverture des besoins pluriannuels jusqu'en 2021 soit 49,3 M€, et de reporter annuellement les crédits de paiement nécessaires aux décaissements futurs. Ainsi, en 2021, il n'est pas nécessaire de procéder à une ouverture de crédits de paiement.

ACTION %

02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	117 950 000	117 950 000	0

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de la restitution à la Grèce des revenus perçus par la Banque de France, au titre des profits tirés des obligations grecques détenues dans le cadre du programme SMP, et reversés à l'État. Consécutivement à la réactivation du dispositif de rétrocession, un nouvel échéancier de paiement a été communiqué en annexe des lettres d'instruction du MES relatives aux revenus des programmes SMP et ANFA, en date du 14 février 2019.

En 2020, 480,6 M€ d'autorisations d'engagement ont été ouvertes pour permettre de couvrir les besoins jusqu'en 2022. Les crédits de paiement sont ouverts annuellement en fonction des besoins, soit 117,95 M€ en 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention		117 950 000
Transferts aux autres collectivités		117 950 000
Total		117 950 000

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795